

# FORMULAIRE DE LICENCE DE MUSIQUE –TARIF10A – MUSICIENS AMBULANTS et MUSICIENS DE RUE ; MUSIQUE ENREGISTRÉE dans des PARCS, RUES ET AUTRES

- Cette licence vous autorise à faire jouer (exécuter en public) des œuvres musicales par des musiciens ambulants et musiciens de rue ou de la musique enregistrée dans des parcs, parades, rues et autres endroits publics
- Les droits sont de 32,55 \$ pour chaque jour où de la musique est jouée (jusqu'à un maximum de 222,93 \$ par période de trois mois) + taxes
- Pour des concerts dans des parcs, rues et autres endroits publics, voir le [Tarif 4](#)
- La SOCAN doit recevoir le formulaire et le paiement à la fin du trimestre
- Pour de plus amples informations, lisez l'[Info carte du tarif 10A](#)

*Vous en avez assez d'imprimer? Vous aimeriez soumettre votre formulaire de licence en ligne? Vous le pouvez avec [eSOCAN!](#)*

Licencié

Numéro de compte \_\_\_\_\_ (si vous êtes un nouveau titulaire de licence, cliquez ici ) Site web \_\_\_\_\_

Nom de l'entreprise \_\_\_\_\_ Nom légal de l'organisation ou nom du propriétaire \_\_\_\_\_

Nom de la personne contact \_\_\_\_\_ Titre \_\_\_\_\_ Numéro de téléphone \_\_\_\_\_ Télécopieur \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_ Adresse civique \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Adresse postale (cliquez ici si identique à celle ci-dessus ) \_\_\_\_\_ Numéro d'exemption de taxe (s'il y a lieu) \_\_\_\_\_

*Droits de licence = [nombre de jours où de la musique est exécutée ou jouée] × 32,55 \$*

Redevance

Année de la licence (AAAA)	Période de trois mois		Nombre de jours de musique jouée ou exécutée (A)	Droits de licence A x 32,55 \$ (max. 222,93 \$)	TPS/TVH	TVQ	Total à payer
	De	À					
<b>Total des droits de licence</b>							

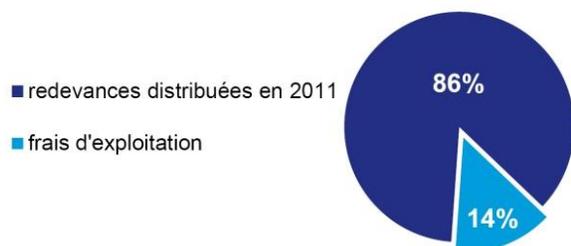
J'ai pris connaissance des [conditions générales](#) (voir ci-joint/au verso), et je certifie que tous les renseignements fournis sont exacts et complets et que j'ai l'autorité requise pour lier le titulaire de licence.

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_ Titre \_\_\_\_\_

Veuillez retourner ce formulaire par courriel ou par la poste et envoyer votre paiement à l'ordre de la **SOCAN** ou contactez-nous pour payer par carte de crédit. Ou visitez [eSOCAN](#) pour soumettre votre formulaire en ligne. Pour toute autre utilisation de musique, contactez-nous ou essayez le [Sélecteur de licence](#) sur [www.socan.ca](http://www.socan.ca).

## Renseignement important

### Où vont vos redevances?



La SOCAN est une organisation sans but lucratif qui représente les droits d'exécution musicale canadiens de plus de trois millions de créateurs et d'éditeurs de musique au pays et à travers le monde. La SOCAN est fière de jouer un rôle d'avant-garde pour assurer le bien-être à long terme de ses plus de 110 000 membres canadiens et de l'industrie musicale canadienne dans son ensemble. La SOCAN perçoit des droits de licences de plus de 125 000 entreprises au pays et distribue ces redevances à ses membres et affiliées internationales. La SOCAN distribue également à ses membres les redevances qu'elle reçoit des organisations affiliées internationales pour l'utilisation de leur musique à travers le monde.

### Conditions générales

Les dispositions qui régissent votre licence incluent celles décrites ci-dessous et celles apparaissant dans le tarif approuvé, dont les dispositions générales, tel qu'homologué par la Commission du droit d'auteur du Canada chaque année (collectivement le « tarif »). Pour toute question au sujet de ces conditions, veuillez [nous contacter](#).

1. Dans ce formulaire, *vous*, *votre* et le *titulaire de licence* désignent la personne ou l'entreprise qui présente une demande de licence ou une déclaration annuelle. *Nous*, *notre* et la *SOCAN* désignent la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Le mot *œuvre* désigne toute œuvre musicale du répertoire de la SOCAN.
2. Vous pouvez obtenir un exemplaire de tout tarif de la SOCAN en écrivant à [licence@socan.ca](mailto:licence@socan.ca) ou en appelant au 1.866.944.6224.
3. Si le tarif d'une année n'a pas été homologué au 1<sup>er</sup> janvier de cette même année, le dernier tarif en vigueur s'appliquera jusqu'à l'approbation de sa nouvelle version, date à laquelle les droits de licence seront corrigés afin de refléter la version homologuée pour l'année.
4. Les droits de licence, plus les taxes en vigueur pour l'année, seront calculés conformément aux dispositions du tarif d'après les renseignements figurant sur le formulaire de déclaration annuelle ou de vérification le plus récent, sous réserve de correction afin de refléter toute mise à jour de ces renseignements conformément au tarif.
5. Vous devez conserver toute information nécessaire au calcul des droits de licence.
6. Le droits de licence et le formulaire de licence de musique doivent nous parvenir avant l'événement.
7. Nous nous engageons à traiter vos renseignements personnels de façon responsable. Pour de plus amples informations sur la Politique de confidentialité de la SOCAN, veuillez visiter [www.socan.ca](http://www.socan.ca).